VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés Améliorées de Choix,

Situées dans les Deuxième, Troisième et Quatième Districts de cette Ville.

MAISON DE FAUBOURG

DE FEU

LOUIS RUCH, SR.,

Occupant une très grande étendue de terre, faisant immédiatement face au fleuve Mississippi, traversant et s'étendant à la rue Dauphine, atteignant aux magnifiques édifices et aux spacieux terrains ornementés du

COUVENT DES URSULINES,

et mesurant près de 300 pieds de face aux deux rues Nord Peters et Dauphine sur à peu près 1000 pieds de profondeur.

Un Ancien Site Eminent,

CE POPULAIRE

Emplacement d'Affaires,

Le Grand Magasin et Résidence en Brique, à Trois Etages,

CONVENABLEMENT SITUE,

No 2013 rue Nord Peters,

Encoignure des Champs-Elysées,

Directement en face du Dépôt du Southern Pacific Railroad et du "Power House" de la Canal and Claiborne R. R. Company.

Cottage Double, Lucratif,

SUR DEUX SPACIEUX TERRAINS,

Nos 2921 et 2925 rue Chippewa,

Entre Sixième et Septième.

Cottage Simple Confortable,

Avec Grands Terrains (50x130) et Entrée de Wagon,

No 2911 rue Chippewa,

Près Sixième.

Dans la Paroisse St-Bernard

COTTAGE

Et Grands Terrains, rue Mehle,

Près de la Crescent City Stock Yards and Slaughter House Company.

Succession de Louis Ruch, Sr.

No 60,387 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, 17 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté du 7 décembre 1899, en l'affaire de la succesion de Louis Ruch, Sr, il sera vendu à l'enchère publique:—

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville formant une partie de la plantation de Manuel Andry, et mesurant, en mesure américaine, à peu près deux cent quatre-vingt-cinq (285) pieds neuf (9) pouces de face au chemin public (maintenant rue Peters), sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ mille trente (1030) pieds, s'étendant à la rue Grands-Hommes ou Dauphine, borné au-dessus par la propriété de Nicholas Leroy et au-dessous par une barrière la séparant de la propriété du Couvent des Ursulines, lequel morceau de terre est composé:

Premièrement—D'un lot de terre désigné par No 2 sur un plan de I Community, daté le 17 mars 1842 et déposé dans le bureau de L. S. Caire, ancien notaire.

Deuxièmement—Et d'un seizième [1|16] pouce de face sur le chemin public et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue des Grands-Hommes ou Dauphine, pris du lot contigu No 1, du dit plan.

Une portion du devant de la propriété ci-dessus décrite mesurant 22 pieds de profondeur sur la ligne de côté supérieure et 33 pieds de profondeur sur la ligne de côté inférieure a été pris en possession par la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'établissement d'un chemin public.

Les améliorations comprenant la grande résidence substantiellement bâtie et excessivement confortable à deux étages, en briques dénommée comme No municipal 4557 rue N. Peters, résidence retirée de la ligne de rue et subdivisée avec soin, contenant un vaste salon, librairie et salle à manger, grandes chambres à coucher bien aérées, chambre de galerie, cuisine, office, chambre à laver, etc.; une très grande galerie sur le devant, sur le côté et le derrière, et est entièrement une des plus belles et plus confortable résidences dans cette ville.

Les autres améliorations consistent en écurie et remise, bâtisse à deux étages, poulailler, etc. Cette magnifique propriété est admirablement située, touchant au Couvent des Ursulines, jouissant d'une magnifique vue du fleuve Mississippi. La façade sur la rue Dauphine est admirablement située pour l'érection de résidences modernes et convenablement subdivisée en lots qui se développeront rapidement et rapporteront aux acquéreurs des prix rémunérateurs. C'est un emplacement idéal pour un sanitarium, collège ou autres institutions ou entreprises nécessitant de vastes terrains et de nombreuses bâtisses et améliorations. Le public est invité à l'inspecter.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Champs Elysées, Peters, Esplanade et Victoire, désigné par le No 3 sur un plan annexé à un acte passé pardevant M. De Armas, ci-devant notaire. Ledit lot forme l'encoignure des rues Champs Elysées et Peters, et mesure, en mesure française, trente-quatre pieds de face à la rue Peters, quatre-vingt douze pieds dix pouces de face à la rue Champs Elysées, et cent pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 2, perpendiculaire à la rue Peters.

Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à trois étages, solidement érigée, désignée par le No municipal 2013 rue Nord Peters. Le rez-de-chaussée est occupé par la buvette populaire et établie depuis longtemps de George Knops, Esq., et l'étage supérieur comme résidence et maison de logis; admirablement située, en face du Southern Pacific R. R. Depot et du Power House de la Compagnie de Chars de la rue Canal et Claiborne. Un placement splendide, promettant d'augmenter à l'avenir.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île borné par Dernes Chippewa, Jersey, Sixième et Septième et désignés par les Nos 3 et 4 de l'île No 53 d'après un croquis ou plan annexé à un acte passé pardevant J. R. Borgstede ancien notaire, le 19 novembre 1852. Le lot No 3 mesurant 31 pieds de face à la rue Chippewa sur 100 pieds de profondeur; lot No 4 est contigu au lot No 3 et mesure 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un confortable double cottage portant les Nos municipaux 2921 et 2925 rue Chippewa, berger dans le fond, citerne, etc., grand terrain sur le côté pour bâtir un autre cottage double. Cette propriété est bien situé; convenable à de bons locataires et à proximité de toutes les commodités.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'île borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Septième et mesurant 50 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 130 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple confortable, maison extérieure, etc., avec grands cour sur le côté et entrée pour voitures et portant le No municipal 2911 rue Chippewa.

—AUSSI—

En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 12 décembre 1899, pour le compte de la succession de Louis Ruch, Sr.:

Deux et la moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situés dans la paroisse de St Bernard, en cet Etat, désignés par les Nos 5, 6 et 7 sur un plan de P. A. D'Hémécourt, ingénieur civil, dont une vraie copie est déposée en l'étude de M. T. Duross, notaire en la Nouvelle-Orléans, d'après un acte enregistré et déposé date le 21 de

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

cembre 1878. Lesdits lots Nos 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Mehle sur les profondeurs suivantes, à savoir: Lot No 6 à 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 7 et 127 pieds 1 pouce et 2 lignes sur le côté du lot No 5. Lot No 7 à 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté du lot No 8. La moitié du lot No 5 mesure 15 pieds 5½ pouces de face à la rue Mehle sur 127 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce sur la ligne de division de ladite moitié dudit lot No 5.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple etc., une bonne maison, avec de vastes terrains, pour des personnes avant des moyens modérés, et à proximité des Abattoirs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance devant être payée en paiements égaux en un crédit de un et deux ans, de la date de la vente, lesdits différents paiements portant 7 pour cent d'intérêt par an, intérêt partant de la date de la vente, devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, ladite hypothèque devant contenir la clause relative aux honoraires d'avocat, assurance et toutes les autres clauses usuelles et communes dans les actes hypothécaires, y compris le pact de non-aliénando.

Actes de vente, y compris les timbres de Revenu des E. U., aux frais de acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire public.

RICE & MONTGOMERY, avocats.
17déc—17 24 31—janv 7 14 à date

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN SITE IDEAL

Pour Laiterie ou Jardin Potager

SUR LE BAYOU ST-JEAN,

Près du Soldier's Home et du New Orleans and Western Railroad.

Succession de James R. Gleason.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 832 rue Commune, le MARDI, 16 janvier 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 décembre 1899 et rendu dans la susdite succession la propriété ci après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, faisant face au Bayou St Jean, dans le Troisième District de cette ville, près des Fair Grounds et du Canal Marigny; ledit lot est désigné par le No 4 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 16 avril 1887 et annexé à un acte de vente pardevant O. J. Lewis, notaire public, passé le 18 avril 1887, et d'après lequel elle mesure, en mesure américaine, 95 pieds 11 pouces de face, 96 pieds 1 pouce de largeur sur la ligne du fond la séparant du lot No 6, 604 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 5, et 596 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 3. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant galerie de devant, 2 chambres et cuisine; dans le fond un cottage avec galerie et une chambre. Large cour ayant une grande grange, poulailler, pigeonnier, citerne, etc. Le terrain est haut, bien drainé, avec barrière et entouré par un rangée d'arbres parasols. Tout en bonne condition; près du City Park, à proximité des chars de la ligne de l'avenue Esplanade.

Conditions—Comptant. L'acquereur devant assumer les taxes de 1899 et 1900 et fera un dépôt de 10 0[0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente incluant les timbres du Revenu des Etats-Unis pardevant W. K. Horn, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

W. H. Rogers et Wynne C. Rogers, avocats.
16 déc—16 17 24 31—janv 7 14—à date

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple de choix,

No 2616 rue Laurel, entre les rues Troisième et Quatrième.

Succession de W. H. Bennett.

No 60,465—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 211 rue Baronne, près Commune (Graham Building) dans le premier district de cette ville, MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Laurel, Troisième, Quatrième et Annonciation, désigné par le No 26 et mesurant vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Laurel sur cent soixante pieds, cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoise, contenant galeries sur la façade et sur le côté, cinq chambres et cuisine, dans la cour se trouvent hangars, citerne, etc., la cour et la banquette sont pavées et en bonne condition.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant John B. Fisher, notaire aux frais de l'acheteur. L'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et devant payer pour les timbres du Revenu des Etats-Unis et faire un dépôt de 10 0[0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRÈRE, Encanteur
806 rue Perdido.

Robert J. Maloney, avocat.
3 déc—3 4 10 17 24 31—janv 2 3

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La résidence en bois, bien située à deux étages avec vaste terrain, 3907, rue Magazine à l'encoignure de la rue General Taylor.—Charles J. Herr vs George A. Tennisson et als. No 60,452—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — D. Danziger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 16 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 novembre 1899 et signé le 29 novembre 1899 et d'un ordre daté le 8 décembre 1899 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'île bornée par les rues Magasins, Général Taylor, Camp et Auterlitz, formant l'encoignure des rues Magasins et Général Taylor, et mesurant 93 pieds 11 pouces de face à la rue Magasin, 85 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté vers la rue Austerlitz de 150 pieds 4 pouces, et une profondeur et façade sur la rue Général Taylor de 150 pieds 11 pouces 4 lignes; le tout d'après le plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 août 1892, et annexé à un acte passé pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 26 août 1892.

Les améliorations comprenant la vaste résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, connue comme le No 3907 rue Magasins à l'encoignure de la rue General Taylor, retirée de la banquette, barrière en fer sur le devant, environnée de beaux arbres ombrageux et contenant galeries sur le devant et dans le fond, vestibules, 12 chambres, chambres à bains, office, dans la cour, hangar, 3 citernes, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ledit propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du montant du prix d'u bat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu devant être aux frais de l'acquéreur, par-devant Jefferson C. Wenck, notaire.

22 déc—22 23 24—janv 2 9 16

VENTES A L'ENCAN.

John J. Castell.

Meubles antiques à l'encan

Le 15 Janvier 1900.

Succession Estelle Mortimer, épouse de François Livaudais Enoul.

No 60,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JOHN J. CASTELL, Encanteur — Bureau 640 rue Gravier — LUNDI le 15 janvier 1900, à 11 heures A. M., sur les lieux, 1820 rue St-Philippe, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 29 décembre 1899 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'enchère publique, le contenu de la maison 1820 rue St Philippe, consistant en armoires, lits, bureaux, tables, chaises, etc., presque tous antiques. Conditions—comptant.

3janvier—3 7 14 15

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence Double Elevée,

PRESQUE NEUVE.

Nos 2216 et 2218, rue St-Pierre.

Succession de Mme Marguerite Elizabeth O'Connor, femme de Emile George Summers—Mme Marguerite Elizabeth Summers, femme de Théodore Patton vs Emile George Summers et al.

No 60,241—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, près la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 21 novembre 1899 et signé en Cour ouverte le 27 novembre 1899 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île, ancien No 281, lequel est borné par le canal Carondelet, les rues Miro, St Pierre et Galvez désigné par le No original 14, ainsi désigné par la lettre B sur un devis de E. Surgi, ingénieur civil, daté le 23 juillet 1890, ledit lot de terre mesurant d'après ledit devis, lequel est annexé à l'acte d'achat de Emile G. Summers, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 160 pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Miro et 160 pieds, plus ou moins, de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant dut lot No 15 (on le lot A sur ledit devis), et 30 pieds de largeur dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en une élégante résidence double élevée à un étage, ayant de chaque côté quatre chambres, citerne, latrine, etc, donnant sur les Nos municipaux 2216 et 2218 rue St Pierre.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance de l'enchère, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, datés le jour de l'adjudication portant huit pour cent d'intérêt par an de leur date et garantis ensemble avec cinq pour cent hypothécaires d'avocat, en cas de non paiement des billets à leur maturité, par le lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses usuelles d'assurance et autres clauses de sécurité, incluant un dépôt de dix pour cent de l'enchère entre les mains de l'encanteur, les taxes de ville et d'Etat de 1899 devant être payées par l'acquéreur, de même que le coût de l'acte de vente et les timbres du Revenu Intérieur; ledit acte de vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire.

Sambola et Ducros, avocats.
29nov—29—déc 6 13 20 27 31—janv 3

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de résidence et placement de choix Nos 1716, 1720 et 1722 rue Remparts à l'encoignure de la rue Félicité et 2 o 1921 rue réelcité, entre les rues Remparts et Dryades.—Charles Steidinger, exécuteur testamentaire vs A. C. Lindauer et Al.

No 60,852—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI le 11 janvier 1900 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 7me jour de décembre 1899, de l'Hon. juge George H. Théard, de la Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la suivante décrite propriété:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent notamment les Nos municipaux 1716, 1720 et 1722 rue Sud Rempart, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'île borné par les rues Remparts, (Felicity Road), Dryades et Enterpe, lequel dit morceau ou portion de terre d'après un devis du même, fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur de ville, sous la date du 2 juin 1881, et annexé à l'acte d'achat en ci après rapporté, et formant l'encoignure de la rue Remparts et (Felicity Road), mesurant d'après le dit devis, 32 pieds 4 pouces et 7 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à (Felisity Road) de 98 pieds 5[pouces et une ligne sur 99 pieds 5 pouces et cinq lignes sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Enterpe et 74 pieds 7 pouces dans le fond—le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une rangée de cinq résidences en bois à deux étages couverte en ardoises, Nos 1716 et 1720, contenant chacune galerie, cabinet et cinq chambres; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Le No 1722 contenant vestibule, office, 6 chambres et cuisine; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Les corrajet les banquettes bien pavées — susceptible de $60,00 de loyer par mois.

Deuxièmement: Un certain lot de terre dans le même district et lieu que, et contigu à la propriété ci dessus décrite, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1921 rue Félicité et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendent; et ledit lot mesurant 32 pieds 11 pouces de face à (Felicity Road) sur une profondeur de 74 pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et 81 pieds 7 pouces sur la ligne du coté opposé, et 28 pieds 4 pouces sur la ligne du fond (distance de 101 pieds de la rue Remparts) le tout plus ou moins.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises contenant grand vestibule, galeries sur la façade et dans le fond, grand salon et cinq chambres, cabinet de toilette; dans la cour se trouvent citerne et grand hangar, lequel contenant chambre à repasser et grenier. Large allée de côté, et cour pavée. Susceptible d'un loyer de $40,00 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état, admirablement placées à proximité du marché Dryades, des écoles, des lignes de chars électriques et dans un voisinage populeux offrant une excellente occasion pour résidence ou placement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépot comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication. Les actes de vente et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Bussière Rosen, notaire.

Edgar M. Cahn, S. S. Prentiss Jr avocats.
10 déc — 10 17 24 31—janv 7 à 11

Succession de Thomas Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,800—Division C—Attendu que E. M. Hudson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Henry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, avoir à déduire, dans les dix jours, les causes pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
29déc—28 1—janv 6 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de résidence et placement de choix Nos 1716, 1720 et 1722 rue Remparts a l'encoignure de la rue Félicité et 2o 1921 rue réelcité, entre les rues Remparts et Dryades.—Charles Steidinger, exécuteur testamentaire vs A. C. Lindauer et Al.

No 60,852—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI le 11 janvier 1900 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 7me jour de décembre 1899, de l'Hon. juge George H. Théard, de la Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la suivante décrite propriété:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent notamment les Nos municipaux 1716, 1720 et 1722 rue Sud Rempart, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'île borné par les rues Remparts, (Felicity Road), Dryades et Enterpe, lequel dit morceau ou portion de terre d'après un devis du même, fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur de ville, sous la date du 2 juin 1881, et annexé à l'acte d'achat en ci après rapporté, et formant l'encoignure de la rue Remparts et (Felicity Road), mesurant d'après le dit devis, 32 pieds 4 pouces et 7 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à (Felisity Road) de 98 pieds 5[pouces et une ligne sur 99 pieds 5 pouces et cinq lignes sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Enterpe et 74 pieds 7 pouces dans le fond—le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une rangée de cinq résidences en bois à deux étages couverte en ardoises, Nos 1716 et 1720, contenant chacune galerie, cabinet et cinq chambres; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Le No 1722 contenant vestibule, office, 6 chambres et cuisine; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Les corrajet les banquettes bien pavées — susceptible de $60,00 de loyer par mois.

Deuxièmement: Un certain lot de terre dans le même district et lieu que, et contigu à la propriété ci dessus décrite, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1921 rue Félicité et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendent; et ledit lot mesurant 32 pieds 11 pouces de face à (Felicity Road) sur une profondeur de 74 pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et 81 pieds 7 pouces sur la ligne du coté opposé, et 28 pieds 4 pouces sur la ligne du fond (distance de 101 pieds de la rue Remparts) le tout plus ou moins.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises contenant grand vestibule, galeries sur la façade et dans le fond, grand salon et cinq chambres, cabinet de toilette; dans la cour se trouvent citerne et grand hangar, lequel contenant chambre à repasser et grenier. Large allée de côté, et cour pavée. Susceptible d'un loyer de $40,00 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état, admirablement placées à proximité du marché Dryades, des écoles, des lignes de chars électriques et dans un voisinage populeux offrant une excellente occasion pour résidence ou placement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépot comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication. Les actes de vente et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Bussière Rosen, notaire.

Edgar M. Cahn, S. S. Prentiss Jr avocats.
10 déc — 10 17 24 31—janv 7 à 11

Succession de Thomas Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,800—Division C—Attendu que E. M. Hudson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Henry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, avoir à déduire, dans les dix jours, les causes pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
29déc—28 1—janv 6 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété pour Entrepôt

Excellente et bien située,

dans l'îlet borné par

Les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas.

Charter Oak Stove & Range Company vs Henry Rice & Son et als.

No 59,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI 4 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 16 août 1899 de l'Hon. Juge John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Hon N. H Righ'or juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et les dépendances, y appartenant situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les lots Nos 1, 2 et 3 dans l'îlet borné par les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas sur un plan dressé par John Pilié, voyer, le 23 mai 1834 annexé à un acte passé pardevant C. Pollock, maintenant notaire de cette ville. Ledit lot No 1, mesurant 87 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade sur la rue Erato sur 156 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas contigue aux lots Nos 2 et 3, et sur la ligne de côté vers la rue South Peters à une profondeur de 120 pieds 9 pouces et 8 lignes; de là il court à angle droit de 15 pieds 11 pouces et 6 lignes vers la rue Tchoupitoulas, et de là s'étend plus profondément vers la rue Gaiennie par 35 pieds 6 pouces et 2 lignes à la ligne de fond à laquelle il a une largeur de 71 pieds 10 pouces. Lot No 2 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Erato, mesurant 81 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur de face à la rue Erato, entre lignes parallèles; le lot No 3 mesurant 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un entrepôt substantiel en briques, ardoisé, bien éclairé et aéré, ayant à peu près 31,000 pieds carrés pour emmagasinage; près de tous les chemins de fer, faisant face au devre, près des chars électriques et à proximité du centre des affaires.

Conditions.—Comptant; l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus de l'enchère les taxes de 1899, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente et tous les timbres du revenu, pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats
28 nov—28—déc 3 10 17 24 31—jan 1 à date

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage—Mardi, 9 Janvier 1900. Désirable et rémunératrice propriété du troisième district.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, le MARDI, 9 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre issue daté et signé le 28 décembre 1899 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Wilhelm No 60,787 du docket de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Numéros 7 et 8 dans l'îlet No 8, borné par les rues Lesseps, France, (ci-devant Hommes (maintenant Dauphine) et Craps (maintenant Bourgogne); lesquels dits lots mesurant, en mesure américaine, cent vingt-six pieds sept pouces, cinq et demi lignes de face à la rue Lesseps sur cent huit pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté deux chambres, cuisine et galerie couverte, citerne, hangars, etc.

Termes et condition—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, payable en un ou un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. En cas de procès dix pour cent d'honoraires d'avocat, les taxes pour l'année 1900 de même que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis devant être aux frais de l'acquéreur. Le dépôt usuel de dix pour cent du prix de l'adjudication devant être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 déc—30—jan 2 9 16 23 28 29 30

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Double Cottage, Nos 2717 et 2719 rue Philip, dans l'affaire de la succession de Christian Windstein et als. No 46 047 — du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H FITZPATRICK Encanteur—Bureau No 834 rue Gravier—MARDI, le 6 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 et 842 rue Commune, où les plans montrent tout les détails et les dimensions conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. N. H Righ'or, juge de la Division D, maintenant absent pour cause de maladie, daté et signé le 27 décembre 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W H Fitzpatrick encanteur, de vendre à l'enchère publique, après les délais et annonces usuels, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant situé, placé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Jackson, Philip et Maunsel (ou Magnolia) désigné par le No 4 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1861. Ledit lot mesurant 30 pieds et 2 pouces de face à la rue Philip, sur 123 pieds 10 pouces et 2 1,8 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3. 124 pieds 11 pied et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne de séparation et 30 pieds 1 pouce et 4½ lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprenant un Cottage double, étant les Nos 2717 et 27.9 rue Philip, entre les rues Clara et Magnolia; contenant deux chambres et cuisine, hangar, une citerne de chaque côté; banquettes briquetées.

Termes et conditions — Devant être vendu à l'enchère publique à terme de une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garanti par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété, acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le pacte de non aliénando. L'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat dues en 1900 et de faire un dépôt de 20 pour c